

**Travaux d'assainissement : Installation d'une fosse de  
récupération des boues avant station d'épuration (lagune du Bourg)  
et raccordement village de Lascoux à l'assainissement collectif**

Nombre de Conseillers

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois  
le 20 mars à dix -neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de  
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES DELUCHE,  
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**TRAVAUX d'ASSAINISSEMENT : INSTALLATION d'une FOSSE de RÉCUPÉRATION des  
BOUES AVANT STATION d'EPURATION (LAGUNE du BOURG) et RACCORDEMENT  
VILLAGE de LASCOUX à L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux  
d'installation d'une fosse de récupération des boues avant station d'épuration à la lagune du Bourg  
afin d'optimiser le fonctionnement et l'entretien du décanteur .

Un devis a été demandé à l'entreprise LABBÉ TP de Confolens pour montant H.T de 19 993.25 €.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne à  
hauteur de 40 % de la dépense H.T.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Montant des travaux :	19 993.25 € H.T
Imprévus (5%) :	999.66 € H.T
<b>Total H.T :</b>	<b>20 992.91 € H.T</b>
TVA (20 %)	4 198.58 €
<b>Total TTC</b>	<b>25 191.49 €</b>
Subvention Département (40 %) =	8 397.17 €
Commune =	12 595.75 € (travaux)
	4 198.57 € (TVA)
<b>Total TTC</b>	<b>25 191.49 €</b>

Selon un rapport du Cabinet Artélia : « Le village de Lascoux comprend des caractéristiques topographiques  
des terrains qui empêchent la mise en place de système d'assainissement autonome sur certaines parcelles.  
La création d'un réseau séparatif de collecte de l'ensemble des habitations du village peut être envisagée. La

collecte concerne 13 habitations pour une population de 25 Equivalent Habitants.  
La mise en place de la collecte nécessite 360 ml de réseau gravitaire pour le raccordement sur la STEP de Juniat qui est actuellement utilisée qu'à 30 % de sa capacité hydraulique.

L'estimation de l'investissement est le suivant :

Réseau gravitaire : 360 ml à 300.00 € =	108 000, 00 € H.T
Branchements : 13 branchements à 2 500.00 € =	32 500.00 € H.T
Divers et imprévus (15%)	<u>21 075.00 € H.T</u>
	161 575.00 € H.T

Cette opération pourrait être subventionnée par le Département à hauteur de 30 % du montant H.T

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant des travaux :	140 500.00 € H.T
Divers et imprévus (15%) :	<u>21 075.00 € H.T</u>

**Total H.T :** 161 575.00 € H.T

TVA (20 %) 32 315.00 €

**Total TTC** 193 890.00 €

Subvention Département (30 %) = 48 472.50 €

Commune = 113 102.50 € (travaux)

32 315.00 € (TVA)

**Total TTC** 193 890.00 €

**Le Conseil Municipal**, en ayant délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les projets d'installation d'une fosse de récupération des boues avant station d'épuration à la lagune du Bourg et de création d'un réseau séparatif de collecte au village de Lascoux avec raccordement sur la station d'épuration de Juniat tels que décrits ci-dessus.
- Sollicite pour ces deux projets les subventions du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au taux maximum et demande leur inscription au programme CTD 2023
- Dit que les surplus de crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif – Assainissement 2023
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présents.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Reçu à la Sous-Préfecture

Publié le 29 mars 2023



A Nouic le 29 mars 2023

Le Maire,  
Serge NOUGIER

